

# n° 10 *La lettre de l'Anesm*

JUILLET 2016



Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

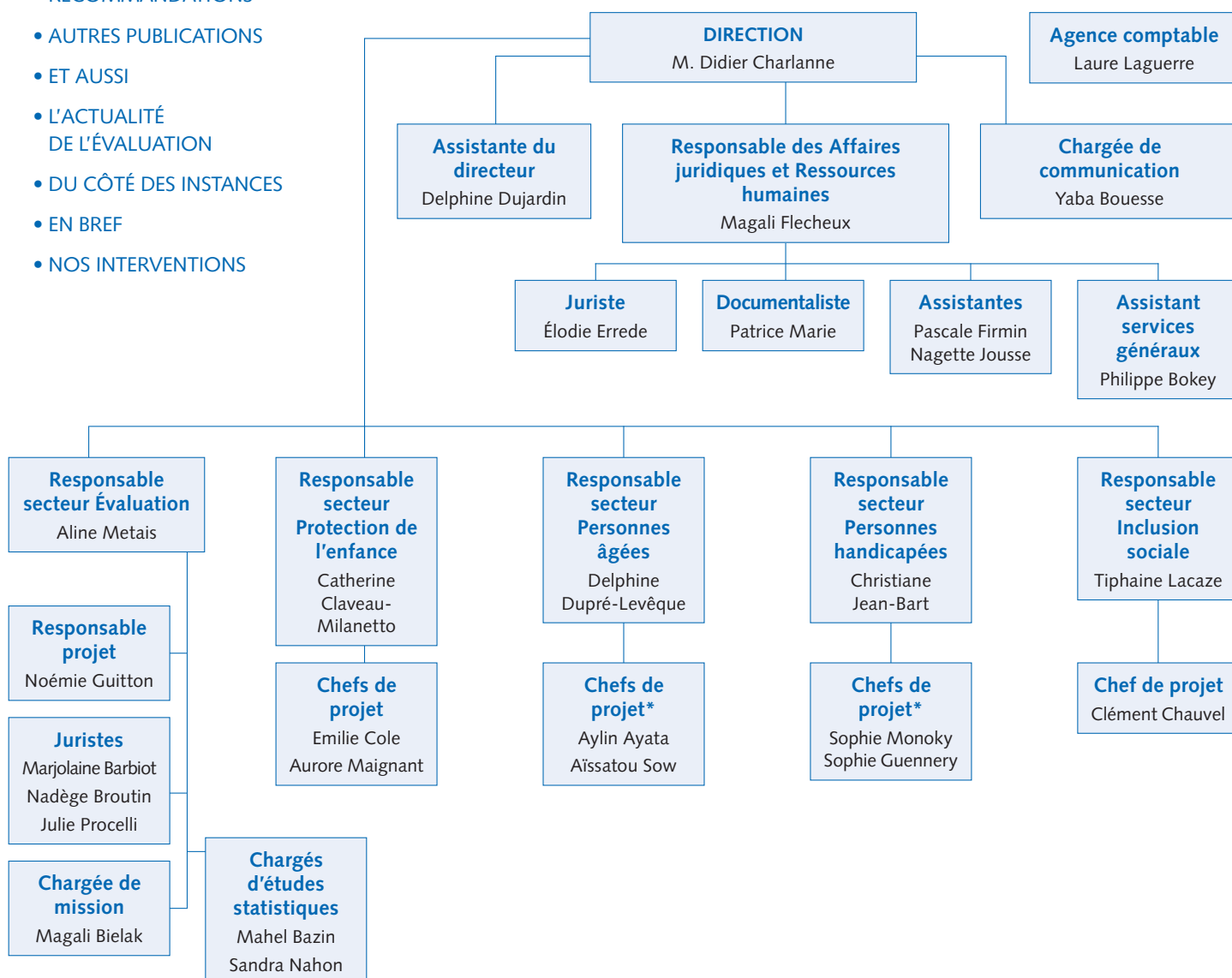
Ce nouveau numéro de la lettre d'information de l'Anesm est l'occasion de vous présenter la nouvelle organisation de l'Agence par secteurs d'activité. Ont ainsi été désignées par le directeur de l'Anesm, le 10 juin 2016 :

- M<sup>me</sup> Catherine CLAVEAU-MILANETTO, responsable secteur « Protection de l'enfance »
- M<sup>me</sup> Delphine DUPRÉ-LÉVÊQUE, responsable secteur « Personnes âgées »
- M<sup>me</sup> Christiane JEAN-BART, responsable secteur « Personnes handicapées »
- M<sup>me</sup> Tiphaine LACAZE, responsable secteur « Inclusion sociale »
- M<sup>me</sup> Aline METAIS, responsable secteur « Évaluation »

## Sommaire

- DU CÔTÉ DES RECOMMANDATIONS
- AUTRES PUBLICATIONS
- ET AUSSI
- L'ACTUALITÉ DE L'ÉVALUATION
- DU CÔTÉ DES INSTANCES
- EN BREF
- NOS INTERVENTIONS

## Organigramme de l'Anesm



\* 1 poste en cours de recrutement.

## DU CÔTÉ DES RECOMMANDATIONS

### LES RECOMMANDATIONS EN COURS

Secteur « Personnes âgées »

**Au titre du programme 7** : la qualité de vie

**Mesure 30 du plan Plan maladies neuro-dégénératives : Accompagnement de la fin de vie des personnes âgées à domicile et en établissement médico-social** – Responsable secteur Évaluation, Aline MÉTAIS



Dans le cadre du plan « soins palliatifs » 2015-2018 et du Plan maladies neuro-dégénératives (PMND), l'Anesm a engagé les travaux préparatoires aux recommandations portant sur l' « Accompagnement de la fin de vie des personnes âgées à domicile et en établissement ».

Initialement destinées aux professionnels intervenant au domicile (Ssiad, SAAD, Spasad<sup>1</sup>), le périmètre des recommandations a été élargi aux établissements hébergeant des personnes âgées (Ehpad et résidences autonomie). Dans ces structures, la qualité de l'accompagnement nécessite un cadre d'intervention et une organisation permettant aux professionnels d'anticiper les situations de fin de vie et de répondre à l'évolution des besoins et des souhaits des personnes. Les travaux conduits par l'Agence porteront sur le respect des droits des personnes en fin de vie, la connaissance des ressources mobili-

sables et la coordination des intervenants, ainsi que le repérage d'une situation d'aggravation et l'adaptation des pratiques et du cadre de vie des personnes.

Une attention particulière sera apportée aux spécificités d'accompagnement qu'entraînent les maladies neuro-dégénératives. Soins de confort et gestes techniques, bien-être et environnement de la personne, vie sociale et spirituelle seront autant de points détaillés.

Enfin, le décès de la personne âgée constituera la dernière étape à anticiper et organiser, puisque l'accompagnement se poursuit en aval auprès de la famille, des autres résidents et des professionnels.

[Consultez la lettre de cadrage des recommandations](#)

Date prévisionnelle de publication des recommandations : 2017

<sup>1</sup> Services de soins infirmiers à domicile (Ssiad), Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (Spasad).

## DU CÔTÉ DES RECOMMANDATIONS

### LES RECOMMANDATIONS EN COURS

#### Secteur « Personnes âgées »

##### **Programme 7** : la qualité de vie

##### **L'accueil et l'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénérative en Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) et en Unité d'hébergement renforcée (UHR)** – Responsable secteur Personnes âgées, Delphine DUPRÉ-LÉVÊQUE



L'Anesm est un acteur des différentes mesures (26 et 27) du Plan maladies neuro-dégénératives (PMND) 2014-2019, afin d'accompagner les nouveaux cahiers des charges des PASA et UHR, qui ont vocation à être plus largement déployés sur le territoire. Pour rappel, la mesure 26 prévoit de poursuivre le déploiement des Pôles d'accompagnement et de soins adaptés et d'inscrire cette offre au sein des filières de soins et accompagnement « de droit commun ». Cette mesure 26 prévoit la révision du cahier des charges des PASA par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

La mesure 27 prévoit de poursuivre et renforcer le déploiement des Unités d'hébergement renforcées (UHR) en Ehpad et d'inscrire cette offre au sein des filières de soins et accompagnement « de droit commun ». Elle prévoit également la révision du cahier des charges

des UHR afin d'élargir, entre autre, les critères d'entrée.

Parallèlement à l'élaboration de ces recommandations, l'Anesm a lancé le 24 mai dernier, une enquête nationale auprès des UHR afin d'alimenter les travaux en cours. L'enquête a pris fin le 8 juillet.

[Cliquez ici pour accéder à l'article dédié rubrique « Et aussi »](#)

[Consultez la lettre de cadrage des recommandations](#)

Date prévisionnelle de publication des recommandations : Dernier trimestre 2016

#### Secteur « Personnes handicapées »

##### **Programme 3** : les points de vigilance et la prévention des risques

##### **Le recours aux "espaces de calme-retrait, d'apaisement" (s'adressant aux établissements accueillant des personnes handicapées - adultes/enfants)** – Responsable secteur Personnes handicapées, Christiane JEAN-BART

Ces recommandations compléteront les recommandations à paraître portant sur « les comportements-problèmes au sein des établissements sociaux et médico-sociaux, prévention et réponses ». Le projet a démarré en 2015 par des travaux préparatoires. L'objectif de ces travaux était d'identifier les pratiques existantes et les problématiques rencontrées par les professionnels sur ce point, en vue d'alimenter les premières rédactions de recommandations.

[Consultez la lettre de cadrage des recommandations](#)

Date prévisionnelle de publication des recommandations : 2017

## DU CÔTÉ DES RECOMMANDATIONS

### LES RECOMMANDATIONS EN COURS

#### Secteur « Personnes handicapées »

**Programme 4** : le soutien aux professionnels

**Autisme et autres TED : les interventions et le projet personnalisé chez l'adulte** – Responsable secteur Personnes handicapées, Christiane JEAN-BART

Le Plan Autisme 2013-2017 prévoit dans sa fiche action n° 12 des « *Recommandations concernant les interventions à destination des publics adultes* » dans l'objectif « *d'améliorer la qualité des interventions tant sanitaires que médico-sociales auprès des personnes adultes avec TED afin de leur permettre une meilleure inclusion sociale et un parcours de vie cohérent et de qualité* ».

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles seront le fruit d'une collaboration Anesm/HAS dont le pilotage est mené par l'Anesm. Certaines de ces recommandations pourront être spécifiques au secteur médico-social, sanitaire et aux deux secteurs.

[Consultez la lettre de cadrage des recommandations](#)

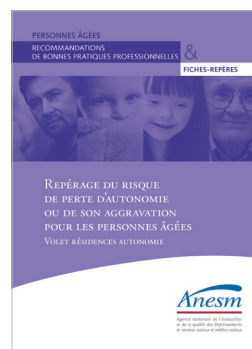
Date prévisionnelle de publication des recommandations : 2017

### LES RECOMMANDATIONS À PARAÎTRE

#### Secteur « Personnes âgées »

**Programme 7** : la qualité de vie

**Repérage du risque de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées (Volet résidences autonomie)** – Responsable secteur Personnes âgées, Delphine DUPRÉ-LÉVÊQUE



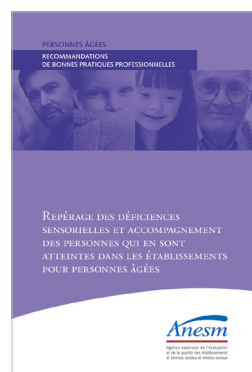
L'objectif des travaux de l'Anesm sur la thématique du repérage du risque de la perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées est de donner un appui aux structures sociales et médico-sociales. L'agence travaille ainsi à l'élaboration de recommandations pour les responsables d'encadrement afin d'aider les professionnels avec un diplôme de niveau V, dans ce repérage (auxiliaire de vie, aide-soignant, aide-méxico-psychologique, assistant de soins en gérontologie, etc.). Il s'agit de professionnels intervenant à domicile (SAAD, SSIAD, Spasad) et en établissement (Ehpa/Ehpad).

Les recommandations sont accompagnées pour les volets domicile et résidences autonomie **d'un outil et de sa notice présentés ci-après.**

[Consultez la lettre de cadrage des recommandations](#)

Date prévisionnelle de publication des recommandations : Dernier trimestre 2016

**Repérage des déficiences sensorielles et accompagnement des personnes qui en sont atteintes dans les établissements pour personnes âgées** – Responsable secteur Personnes âgées, Delphine DUPRÉ-LÉVÊQUE



Les recommandations ont pour objectif d'apporter des réponses aux besoins des personnes touchées par une ou des déficiences sensorielles en termes de prévention, de repérage et d'accompagnement. Elles mettent à disposition des professionnels des outils pouvant améliorer le repérage de ces déficiences et adapter les prises en charge des personnes accueillies.

Ces recommandations seront publiées en 2 volets : un volet résidences autonomie et un volet Ehpad.

[Consultez la lettre de cadrage des recommandations](#)

Date prévisionnelle de publication des recommandations : Dernier trimestre 2016

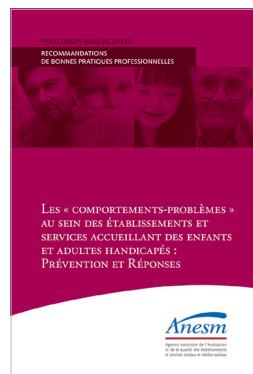
## DU CÔTÉ DES RECOMMANDATIONS

### LES RECOMMANDATIONS À PARAÎTRE

#### Secteur « Personnes handicapées »

**Programme 7** : la qualité de vie

**Les « comportements-problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes handicapés : prévention et réponses** – Responsable secteur Personnes handicapées, Christiane JEAN-BART



Ces recommandations visent à mettre en évidence les pratiques et les modalités organisationnelles qui permettent de mieux prévenir et gérer les situations « problèmes », de manière à réduire leur survenance et de mieux y faire face lorsque les professionnels y sont concrètement confrontés. Les recommandations présentent des outils spécifiques (notamment d'évaluation) afin de mettre en œuvre les pratiques.

[Consultez la lettre de cadrage des recommandations](#)

Date prévisionnelle de publication des recommandations : Dernier trimestre 2016

#### Secteur « Protection de l'enfance »

**Programme 7** : la qualité de vie

**L'accompagnement des mineurs ayant des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation** – Responsable secteur Protection de l'enfance, Catherine CLAVEAU-MILANETTO

Les professionnels des champs de la protection de l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse et du handicap sont régulièrement confrontés à des mineurs présentant des caractéristiques et des besoins spécifiques relevant en général de plusieurs modes de prise en charge (sanitaire, médico-sociale, sociale, judiciaire). Ils ont comme caractéristiques communes « de mettre en échec les projets d'accompagnement et cadres éducatifs proposés ».

Les recommandations porteront sur les interventions interdisciplinaires et interinstitutionnelles les plus opérantes. Elles sont destinées aux professionnels des établissements et services prenant en charge habituellement des mineurs dans le cadre de la protection de l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse et mettant en œuvre des mesures éducatives en application de l'article L. 312-1 alinéas 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> du Code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'aux professionnels des établissements/services relevant de l'article L. 312-1 alinéa 2 et aux professionnels des établissements/services relevant de l'article L. 312-1 III du CASF.

[Consultez la lettre de cadrage des recommandations](#)

Date prévisionnelle de publication des recommandations : 2017

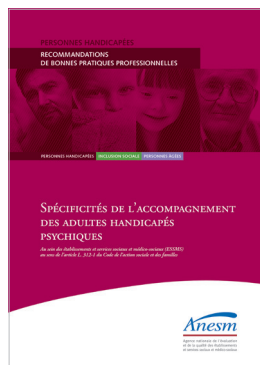
## DU CÔTÉ DES RECOMMANDATIONS

### LES RECOMMANDATIONS PUBLIÉES

#### Secteur « Personnes handicapées »

**Programme 7** : la qualité de vie

**Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques – Chef de projet,**  
Élise GATESOUBE



Ces recommandations s'inscrivent dans l'approche sociale du handicap retenue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Elles mettent l'accent sur la coordination entre l'accompagnement social et les soins. Une attention particulière est portée sur la nécessité d'envisager le milieu ouvert en première intention, entre autres, pour l'emploi avec un dispositif d'accompagnement. Les personnes concernées sont celles ayant une limitation

d'activités ou de participation sociale en raison de troubles durables et substantiels.

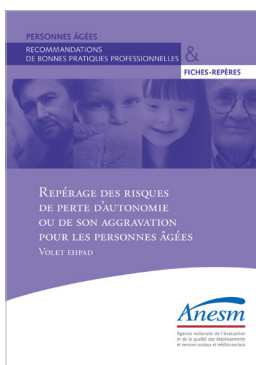
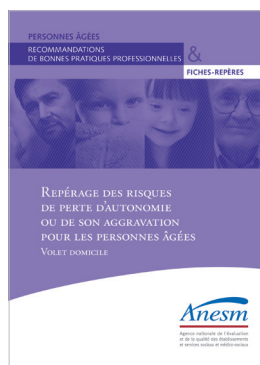
Ces RBPP ont reçu l'avis favorable du Conseil d'orientation stratégique, le 10 décembre 2015 et du Conseil scientifique, le 14 décembre 2015. Validation et décision d'adoption du directeur de l'Anesm, le 18 décembre 2015.

[Consultez les recommandations et leur synthèse](#)

#### Secteur « Personnes âgées »

**Programme 7** : la qualité de vie

**Repérage du risque de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées (Volets Domicile et Ehpad) – Responsable secteur Personnes âgées, Delphine DUPRÉ-LÉVÊQUE**



L'objectif des travaux de l'Anesm sur la thématique du repérage de la perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées est de donner un appui aux structures sociales et médico-sociales. Les recommandations identifient les principaux facteurs de risque de perte d'autonomie et/ou de son aggravation sur lesquels **les professionnels intervenant au domicile ou en Ehpad** porteront une attention particulière en vue de limiter leurs conséquences et garantir la meilleure qualité de vie possible de la personne âgée. Afin de faciliter

l'appropriation des recommandations, les documents comportent :

- **des fiches-repères** qui abordent les principaux thèmes du repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation ;
- **une grille de lecture** qui permet de travailler en équipe les signes de perte d'autonomie ou de son aggravation auxquels il faut veiller au quotidien.

**Les recommandations sont accompagnées pour les volets domicile et résidences autonomie d'un outil et de sa notice présentés ci-après.**

Ces recommandations ont reçu l'avis favorable du Conseil d'orientation stratégique, le 5 février 2016 et du Conseil scientifique, le 8 février 2016. Validation et décision d'adoption du directeur de l'Anesm, le 15 février 2016.

[Consultez les recommandations et leurs fiches-repères :](#)

[Volet domicile](#)

[Volet Ehpad](#)

## DU CÔTÉ DES RECOMMANDATIONS

### Secteur « Personnes âgées »

### L'outil de repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation

Cet outil a été élaboré par l'Anesm en appuie au déploiement des recommandations pour **les volets résidences autonomie et domicile**. Il a pour objectifs de :

- doter les professionnels intervenants à domicile (auxiliaires de vie sociale, aides-soignants, etc.) d'un outil simple permettant d'identifier un changement dans la situation, le comportement et/ou l'environnement de la personne accompagnée et/ou de son aidant;
  - organiser une alerte sur la situation à risque au responsable dans le but d'ajuster l'accompagnement et/ou éventuellement de réadapter le projet personnalisé, voire inviter la personne âgée à consulter son médecin traitant;
- assurer une traçabilité de cette information;
  - prévenir le risque de perte d'autonomie ou de son aggravation.

Cet outil a reçu l'avis favorable du Conseil d'orientation stratégique, le 5 février 2016 et du Conseil scientifique, le 8 février 2016. Validation et décision d'adoption du directeur de l'Anesm, le 15 février 2016.

[Téléchargez l'outil accompagné de sa notice d'utilisation](#)

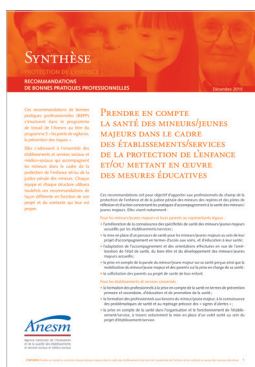
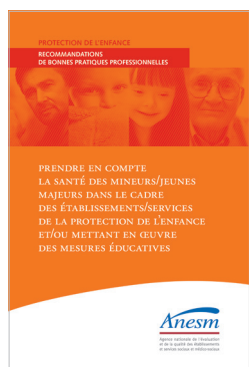
## DU CÔTÉ DES RECOMMANDATIONS

### LES RECOMMANDATIONS PUBLIÉES

### Secteur « Protection de l'enfance »

**Programme 3** : les points de vigilance et la prévention des risques

**Prendre en compte la santé des mineurs/jeunes majeurs dans le cadre des établissements/ services de la protection de l'enfance et/ou mettant en œuvre des mesures éducatives – Responsable secteur Protection de l'enfance, Catherine CLAVEAU-MILANETTO**



Les notions de développement et de bien-être sont pleinement considérées dans ces recommandations, conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant et à la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

De ce fait, les recommandations intègrent la santé des mineurs/jeunes majeurs dans la démarche d'accompagnement global et comme faisant pleinement partie du projet pour l'enfant.

Ces RBPP ont reçu l'avis favorable du Conseil d'orientation stratégique, le 3 septembre 2015 et du Conseil scientifique, le 6 octobre 2015. Direction: le 9 octobre 2015

[Consultez les recommandations et leur synthèse](#)

## DU CÔTÉ DES RECOMMANDATIONS

### Programme 4 : le soutien aux professionnels

#### Favoriser les articulations entre les professionnels intervenant en protection de l'enfance et les professionnels intervenant dans un cadre pénal, à l'égard d'un mineur – Responsable secteur Protection de l'enfance, Catherine CLAVEAU-MILANETTO



Ces recommandations visent à étayer les pratiques des professionnels qui interviennent auprès des mineurs, du nourrisson à 18 ans, et qui relèvent de mesures au titre :

- des articles L. 222-1, L. 222-5 du CASF, des articles 375 et suivants du Code civil (l'assistance éducative) ;
- de l'ordonnance du 2 février 1945 (l'enfance délinquante).

Les recommandations portent spécifiquement sur les pratiques mises en place par ces professionnels afin d'assurer une complémentarité de leurs actions.

Ainsi, la prise en compte des questions relatives à l'articulation des interventions au titre de la protection de l'enfance et de la justice des mineurs a pour finalité de garantir leur continuité et leur cohérence éducative au service du mineur.

Elles ont pour objectif de promouvoir des pratiques professionnelles permettant de garantir la stabilité et la continuité du parcours des mineurs concernés par :

- les placements successifs, la réorientation et les relais entre institutions ;
- la multiplicité des prises en charge relevant de champs différents ;
- le suivi conjoint mené par différentes institutions (ASE, PJJ...).

Les recommandations vont dès lors permettre aux professionnels d'évaluer leurs pratiques.

*Ces RBPP ont reçu l'avis favorable du Conseil d'orientation stratégique, le 10 juin 2015 et du Conseil scientifique, le 9 juillet 2015. Validation et décision d'adoption du directeur de l'Anesm, le 10 juillet 2015.*

[Consultez les recommandations et leur synthèse](#)



## DU CÔTÉ DES RECOMMANDATIONS

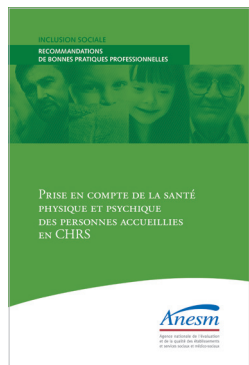
### LES RECOMMANDATIONS PUBLIÉES

#### Secteur « Inclusion sociale »

**Programme 3** : les points de vigilance et la prévention des risques

**Prise en compte de la santé physique et psychique des personnes accueillies en CHRS –**

Responsable de projet, Odile MANSARD



Ces recommandations intègrent la dimension de la santé dans une démarche d'accompagnement global. Elles visent l'acquisition d'une autonomie des personnes en la matière.

Elles permettent aux établissements d'évaluer leurs pratiques sur les champs suivants :

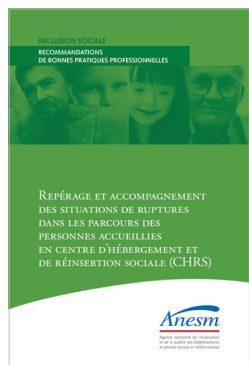
- la mobilisation des personnes accueillies sur l'identification de leurs besoins en santé ;
- la valorisation des personnes dans l'appropriation de leur santé ;

- le développement/maintien des partenariats entre professionnels du secteur médical et du secteur médico-social pour assurer la continuité des soins quel que soit le parcours de la personne ;
- une organisation de l'établissement pour faire face aux problématiques de promotion de la santé des personnes accueillies.

Ces RBPP ont reçu l'avis favorable du Conseil d'orientation stratégique, le 10 décembre 2015 et du Conseil scientifique, le 14 décembre 2015. Validation et décision d'adoption du directeur de l'Anesm, le 18 décembre 2015.

[Consultez les recommandations et leur synthèse](#)

**Repérage et accompagnement des situations de ruptures dans les parcours personnalisés des publics accueillis en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) –** Responsable de projet, Odile MANSARD



Ces recommandations de bonnes pratiques professionnelles traitent à la fois la question du repérage des situations de rupture dans les parcours personnalisés et celle de l'accompagnement au dépassement de ces situations pour les personnes en situation de précarité, accueillies au sein des établissements et services sociaux de l'inclusion sociale et relevant de l'article L. 312-1 du CASF 8. Elles permettent aux professionnels :

- de repérer les événements déstabilisants afin que ces derniers ne deviennent pas des situations de rupture supplémentaire ;

- d'impulser une nouvelle dynamique/mobiliser les ressources et potentialités des personnes nécessaires à leur reconstruction après des événements difficiles ;
- de développer/maintenir l'autonomie des personnes dans le dépassement des situations de rupture.

Ces RBPP ont reçu l'avis favorable du Conseil d'orientation stratégique, le 10 juin 2015 et du Conseil scientifique, le 9 juillet 2015. Validation et décision d'adoption du directeur de l'Anesm, le 10 juillet 2015

[Consultez les recommandations et leur synthèse](#)

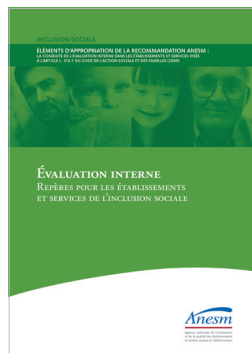
## DU CÔTÉ DES RECOMMANDATIONS

### LES RECOMMANDATIONS PUBLIÉES

#### Secteur « Inclusion sociale »

Au titre du programme 4 : le soutien aux professionnels

**L'évaluation interne : repères pour les établissements et services de l'inclusion sociale** – Responsable secteur Évaluation, Aline METAIS



L'objectif principal de ces recommandations est de présenter aux établissements/services et aux professionnels des éléments clés dans la conduite de l'évaluation interne.

Elles s'adressent aux professionnels du secteur de l'inclusion sociale notamment :

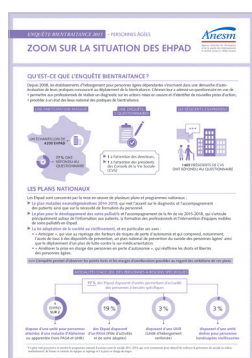
- les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ;
- les Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) ;
- les Centres d'hébergement d'urgence (CHU) lorsqu'ils sont autorisés dans le cadre de la loi n° 2002-2 et à ce titre soumis aux obligations d'évaluations internes et externes.



Ces RBPP ont reçu l'avis favorable du Conseil d'orientation stratégique, le 30 septembre 2014 et du Conseil scientifique, le 9 juillet 2015. Validation et décision d'adoption du directeur de l'Anesm, le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

[Consultez les recommandations](#)

### L'ENQUÊTE RELATIVE AU DEGRÉ DE DÉPLOIEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES CONCOURANT À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE (BIENTRAITANCE) DANS LES EHPAD



La dernière enquête faite en 2010-2011 a mis en évidence une amélioration portant sur les pratiques les plus aisément modifiables. Depuis, ont été publiées les recommandations spécifiques aux Ehpads : le programme « Qualité de vie en Ehpads » et les repères pour les Ehpads en matière d'évaluation interne. Une adaptation du questionnaire de cette enquête a donc été nécessaire pour en tenir compte.

Cette nouvelle enquête a été réalisée auprès d'un échantillon d'Ehpads, sur la base d'une méthodologie définie avec le concours de la Drees. Une version synthétique présente les principaux résultats de l'enquête à laquelle **77 % des Ehpads interrogés ont répondu (échantillon de 4 200 Ehpads)**. Cette enquête interroge aussi directement les usagers. Presque **1 500 présidents de Conseil de vie social se sont ainsi exprimés**.

Les résultats de cette enquête permettent à l'Anesm d'observer les points forts et les points d'amélioration des Ehpads, de dresser un bilan par rapport à l'ensemble des recommandations qui ont été élaborées sur les différents thèmes et d'orienter ses travaux à venir.

Le rapport présentant l'intégralité des résultats est en cours de finalisation.

[Consultez la synthèse des principaux résultats de l'enquête](#)

[Date prévisionnelle de publication du rapport : Septembre 2016](#)

[Consultez le tableau d'état d'avancement des travaux de l'Anesm](#)

## ↳ ET AUSSI...

### ENQUÊTE NATIONALE AUPRÈS DES UNITÉS D'HÉBERGEMENT RENFORCÉES (UHR)

Dans le cadre de l'élaboration de recommandations portant sur « L'accueil et l'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénérative en PASA et UHR », l'Anesm a lancé une enquête nationale auprès de toutes les UHR, en collaboration avec les équipes du Pr Jeandel (CHU de Montpellier).

Diffusée du 24 mai au 8 juillet, cette enquête avait pour finalité de recueillir de la part des UHR les difficultés qu'elles rencontrent au regard des indications et des modalités de fonctionnement prévues dans le cahier des charges initial (2009), mais aussi de mieux connaître les parcours de prise en soins des résidents accueillis en amont et en aval de l'UHR. Sur les 180 structures interrogées, 110 ont répondu.

Les principaux résultats de l'enquête seront présentés au Congrès National 2016 des unités de soins Alzheimer le 14 et 15 décembre prochain à Paris.

### ENQUÊTE BIENTRAITANCE DES ÉTABLISSEMENTS AUPRÈS DES MINEURS ACCUEILLIS DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET/OU METTANT EN ŒUVRE DES MESURES ÉDUCATIVES

L'Anesm a lancé la 1<sup>re</sup> enquête nationale portant sur la bienveillance des personnes accompagnées dans le champ de la protection de l'enfance (Aide sociale à l'enfance (ASE) et Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), secteur public et secteur associatif habilité).

Cette enquête s'inscrit dans le cadre de la feuille de route de la protection de l'enfance 2015-2017 présentée par Madame la ministre des Affaires sociales. Elle est déployée en deux volets :

- l'un vise les établissements d'accueil, le questionnaire est actuellement en ligne du 24 mai au 30 septembre 2016;
- l'autre concerne les services de milieu ouvert, le questionnaire sera diffusé 2017.

Cette enquête a pour objectifs de soutenir les professionnels dans une dynamique de déploiement de la bienveillance et de procéder à un état des lieux des pratiques de bienveillance à l'échelle nationale.

[Cliquez ici pour en savoir plus](#)

### LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015



Le huitième rapport d'activité de l'Agence présente les travaux d'appui à l'évaluation engagés et poursuivis en 2015 pour chaque secteur. Par ailleurs, le document revient sur les chiffres positifs relatifs aux ESSMS engagés dans le dispositif d'évaluation externe.

[En ligne](#)

### LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2015-2018

Le programme de travail de l'Anesm présente les différents travaux engagés par secteur (Personnes âgées, Personnes handicapées, Protection de l'enfance, Inclusion sociale, Évaluation interne et externe). Y sont également évoqués, les travaux initiés par d'autres institutions et auxquels l'Anesm contribue.

[En ligne](#)

## ↳ ET AUSSI...

### LE CATALOGUE DES OUTILS ET PUBLICATIONS DE L'ANESM – ÉDITION 5



[Consultez la version mise à jour du catalogue des outils et publications de l'Anesm](#)

## ↳ L'ACTUALITÉ DE L'ÉVALUATION

### L'ÉVALUATION EXTERNE ET LE CONTRÔLE DES ORGANISMES HABILITÉS

#### La liste des organismes habilités et des prestataires inscrits

La trente-deuxième liste des organismes habilités par l'Anesm a été publiée au Bulletin officiel Santé – Protection Sociale – Solidarité du 15 juillet 2016. **9** organismes ont été nouvellement habilités à procéder à l'évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

[Consultez la 32<sup>e</sup> liste des organismes habilités et des prestataires inscrits au 15 juillet 2016](#)

Prochaine publication au Bulletin officiel de la liste des organismes habilités le **15 octobre 2016**

### Calendrier

- **Bureau du COS :**  
23 septembre 2016  
25 novembre 2016
- **COS :**  
14 octobre 2016  
9 décembre 2016
- **CS :**  
4 octobre 2016  
5 décembre 2016

[Retrouvez l'agenda des instances de l'Anesm sur son site internet](#)

### GUIDE À L'ATTENTION DES RESPONSABLES D'ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX SUR LES SUITES DES ÉVALUATIONS

L'Anesm réalise actuellement un guide en vue de soutenir les responsables de structures dans la mise en œuvre de leur démarche d'amélioration continue, qu'ils disposent ou non de moyens humains ou techniques dédiés. Il s'agit d'un véritable support au service du pilotage des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) mais également un outil de mobilisation des équipes. Seront notamment abordés dans ce guide, la prise en compte d'éléments sur la qualité de l'accompagnement dans le pilotage des structures, la définition et la priorisation d'objectifs (fortement utiles dans le cadre de la contractualisation et des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), ainsi que l'élaboration du plan d'action et l'identification d'éléments d'organisation pour conduire la démarche. Les modalités d'information et de participation des professionnels et des personnes accompagnées seront également traitées.

[Date prévisionnelle de publication du guide : dernier trimestre 2016](#)

## EN BREF

### Ils ont rejoint l'Anesm

Tiphaine LACAZE,  
responsable secteur  
Inclusion sociale

Clément CHAUVEL,  
chef de projet

Sophie GUENNERY,  
chef de projet

Sandra NAHON,  
chargée d'études

Aurore MAIGNANT,  
chef de projet  
(De septembre 2015  
à septembre 2016)

Aylin AYATA,  
chef de projet

Aïssatou SOW,  
chef de projet

### Ils ont quitté l'Anesm

Sophie LE BRIS,  
cheffe du service Pratiques  
Professionnelles

Elise GATESOUBE,  
chef de projet

## DU CÔTÉ DES INSTANCES

Retrouvez ci-dessous les avis rendus lors des dernières instances.

### AU BUREAU DU COMITÉ D'ORIENTATION STRATÉGIQUE

#### Du 4 mai 2016

**Point n° 1** / Point d'information sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « L'accompagnement des mineurs ayant des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation ».

**Point n° 2** / Point d'information sur l'avancée du guide intitulé : « Intégrer les suites de l'évaluation interne et externe dans une démarche d'amélioration continue de la qualité ».

**Point n° 3** / Point d'information sur la position de l'Administration centrale sur le dispositif d'évaluation et l'Anesm.

**Point n° 4** / Point d'information sur l'état des évaluations externes.

#### Du 13 juin 2016

**Point n° 1** / Recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « Prévention et réponses aux comportements problèmes pour les enfants et adultes accueillis dans les établissements et services pour personnes handicapées ».

**Point n° 2** / Recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées (Volet résidences autonomie) ».

**Point n° 3** / Recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « Repérage et accompagnement des personnes atteintes de déficiences sensorielles dans les établissements pour personnes âgées » - Volets Ehpad et Résidences autonomie.

**Point n° 4** / Lettre de cadrage intitulée : Programme portant sur la « Réduction des risques et des dommages liés aux addictions ».

**Point n° 5** / Point d'information sur l'état d'avancement des travaux de l'Anesm 2015-2016 et le programme de travail 2016-2018.

### AU COMITÉ D'ORIENTATION STRATÉGIQUE (COS)

#### Du 1<sup>er</sup> juillet 2016

**Point n° 1** / Recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées « Prévention et réponses aux comportements problèmes pour les enfants et adultes accueillis dans les établissements et services pour personnes handicapées » - Volets 1 et 2 - Avis favorable.

**Point n° 2** / Recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées « Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées accompagnées - Volet résidences autonomie » - Avis favorable.

**Point n° 3** / Recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées « Repérage et accompagnement des personnes atteintes de déficiences sensorielles dans les établissements pour personnes âgées » - Volets Ehpad et Résidences autonomie - Avis favorable.

**Point n° 4** / Lettre de cadrage intitulée Programme portant sur la « Réduction des risques et des dommages liés aux addictions » - Avis favorable.

**Point n° 5** / Point d'information sur l'état d'avancement des travaux de l'Anesm 2015-2016 et la composition des groupes de travail.

**Point n° 6** / Point d'information sur l'organisation de l'Agence.

**Point n° 7** / Questions diverses.

## ↳ DU CÔTÉ DES INSTANCES

### AU COMITÉ D'ORIENTATION STRATÉGIQUE (COS)

#### Du 5 février 2016

**Point n° 1** / Lettre de cadrage intitulée : « L'accueil et l'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénérative en pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) et unités d'hébergement renforcées (UHR) » - Avis favorable.

**Point n° 2** / Recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées accompagnées » - (Volet domicile) - Avis favorable.

**Point n° 3** / Recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées accompagnées » - (Volet Ehpad) - Avis favorable.

**Point n° 4** / Outil de repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées accompagnées (intervenants à domicile) - Avis favorable.

### AU CONSEIL SCIENTIFIQUE (CS)

#### Du 5 juillet 2016

**Point n° 1** / Recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées « Prévention et réponses aux comportements problématiques pour les enfants et adultes accueillis dans les établissements et services pour personnes handicapées » - Volets 1 et 2 - Avis favorable.

**Point n° 2** / Recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées accompagnées - Volet Résidences autonomie » - Avis favorable.

**Point n° 3** / Recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées « Repérage et accompagnement des personnes atteintes de déficiences sensorielles dans les établissements pour personnes âgées » - Volets Ehpad et Résidences autonomie - Avis favorable.

**Point n° 4** / Lettre de cadrage intitulée Programme portant sur la « Réduction des risques et des dommages liés aux addictions » - Avis favorable.

**Point n° 5** / Point d'information sur l'état d'avancement des travaux de l'Anesm 2015-2016 et la composition des groupes de travail.

**Point n° 6** / Point d'information sur l'organisation de l'Agence.

**Point n° 7** / Calendrier du conseil scientifique.

**Point n° 8** / Questions diverses.

#### Du 8 février 2016

**Point n° 1** / Lettre de cadrage intitulée : « L'accueil et l'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénérative en pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) et unités d'hébergement renforcé (UHR) » - Avis favorable.

**Point n° 2** / Recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées accompagnées » - (Volet domicile) - Avis favorable.

**Point n° 3** / Recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées accompagnées » - (Volet Ehpad) - Avis favorable.

**Point n° 4** / Outil de repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées accompagnées (intervenants à domicile) - Avis favorable.

## ▾ NOS INTERVENTIONS

**28 novembre 2016, Paris** / Réunion scientifique de la Société Française de Réflexion Sensori-Cognitive (SOFRESC). Présentation des RBPP « Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées » par Delphine Dupré-Lévêque, responsable secteur « personnes âgées ».

**15 au 17 novembre 2016, Paris** / 10<sup>e</sup> édition du Salon des services à la personne dédié aux professionnels et particuliers du secteur. L'Anesm disposera d'un stand pour diffuser ses travaux et échanger avec les visiteurs.

**4 octobre 2016, Bourgogne-Franche-Comté** / Journée régionale du Réseau Qualité des Établissements de Santé (RéQua) sur le thème « Améliorer la place des usagers, de leur famille et des aidants. Améliorer le recueil de leur expression ». Intervention de Delphine Dupré-Lévêque, responsable secteur « personnes âgées ».

**15 au 22 juin 2016, Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon et le Préfet** / Intervention de M. Charlanne, directeur de l'Anesm sur le dispositif national d'évaluation et signature de la convention pluriannuelle (ANESM - Administration territoriale de santé - Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon).

**8 et 9 juin 2016, Paris** / 6<sup>e</sup> Colloque EHESP-FHF-Rennes1 sur le thème de « L'intérêt de la personne protégée ». Intervention d'Aline Métails, responsable secteur « Évaluation » à la table ronde sur « L'établissement sanitaire, social ou médico-social au service de l'intérêt du majeur ».

**2 juin 2016, Montpellier** / 16<sup>e</sup> Congrès National des Maisons de retraite, Résidences Services Seniors et Aide à domicile privées pour personnes âgées du Synerpa. Intervention de M. Charlanne, directeur de l'Anesm sur le thème « Le SAV de la loi ASV ».

**2 juin 2016, Suresnes** / Formation adaptation à l'emploi des inspecteurs Education Nationale Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap (IEN ASH), intervention d'Aline Métails, responsable secteur « Évaluation » sur le thème des « Problèmes, outils et démarches d'évaluation interne et externe de la qualité des ESMS ».

**27 mai 2016, Perpignan** / 4<sup>e</sup> journée d'étude des établissements et services œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, organisée par le Conseil départemental des Pyrénées Orientales et l'IRTS Languedoc-Roussillon, sur le thème, « Autorité parentale, responsabilité parentale, comment se vit-elle dans le cadre de la Protection de l'Enfance ? ». Intervention de Catherine Claveau-Milanetto, responsable secteur « protection de l'enfance ».

**25 mai 2016, Paris** / Healthcare Week, forum grand âge et handicap organisé par la Fehap sur le thème « L'avancée en âge des personnes handicapées ». Intervention de Delphine Dupré-Lévêque, secteur « personnes âgées » sur les RBPP « L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes ».

**7 avril 2016, Paris** / Journée Nationale PA-PH / SSIAD organisée par la Fédération nationale Adessa domicile sur le thème « Loi ASV : Quelles évolutions pour les personnes aidées ? Quelles opportunités pour les services à domicile ? ». Intervention de Aissatou Sow, chef de projet sur les RBPP « Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées ».

**11 avril 2016, Paris** / Intervention de M. Charlanne à la table ronde « Et si l'EHPAD sortait de ses 4 murs ? » lors du Sylver Eco show organisé par le Synerpa.

**17 mars 2016, Toulouse** / 4<sup>e</sup> Congrès francophone « Fragilité du sujet âgé et prévention de la perte d'autonomie » organisé par la Société française de gériatrie et gérontologie (SFGG), JFA et Toulouse Gérontopole. Intervention de Delphine Dupré-Lévêque, responsable secteur « personnes âgées » portant sur les RBPP « Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées ».

**26 et 27 janvier 2016, Cayenne** / Intervention de M. Charlanne, directeur de l'ANESM auprès de l'ARS de Guyane, la collectivité territoriale de Guyane (CTG), la DJSCS, la DTPJJ et les gestionnaires des ESSMS sur le dispositif d'évaluation. Ce déplacement a fait l'objet d'un article dans Acteurs Magazine (n°173) « ARS et DJSCS Guyane : l'évaluation externe dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux » (PACO, intranet des ministères sociaux - accès restreint) : <http://tk3.sbc02.com/sy/ev/?3&16241-454&0&CK1ckGTwKpM%2FIENDzTZ7WQ>

**4 février 2016, Picardie** / Conférence « L'évaluation externe, et après ? » organisée par la FEHAP Picardie et le Réseau Qualité-Risques Picardie. Intervention d'Aline Métails, responsable secteur « Évaluation ».

**13 janvier 2016, Paris** / Assises nationales du vieillissement organisées par Idéal Connaissances. Intervention d'Aline Métails, responsable secteur « Évaluation » dans le cadre d'un atelier sur le thème « En quoi les évaluations des ESSMS contribuent à l'humanisation des projets d'établissements et de services ? ».

### Les interventions de l'Anesm

Pour en savoir plus sur ces interventions (programme, Powerpoint...) :

[rendez-vous sur notre site,](#)

[rubrique Actualité/](#)

[Nos interventions](#)

[et sélectionnez dans](#)

[le calendrier la date](#)

[de l'intervention qui](#)

[vous intéresse](#)

Directeur de la publication :

**Didier CHARLANNE,**

Directeur de l'Anesm

Contact :

**Yaba Bouesse**

Chargée de communication

T 01 48 13 91 15

[yaba.bouesse@sante.gouv.fr](mailto:yaba.bouesse@sante.gouv.fr)

### ANESM

5 avenue du Stade de France

Immeuble Green Corner

93218 Saint-Denis La Plaine Cedex

T 01 48 13 91 00

[www.anesm.sante.gouv.fr](http://www.anesm.sante.gouv.fr)

N° Siret : 130 003 619 000 33